



Ligny-en-Barrois, le 9 août 2023

Le Maire de LIGNY-EN-BARROIS

à

M. Benoît PLEIS

Chef du pôle espèces et expertise naturaliste
Service eau, biodiversité, paysages

**14 rue du Bataillon de Marche n°24 - BP 10001
F-67050 STRASBOURG CEDEX**

N/Réf. : JMG/ MBW

Affaire suivie par : Marine BRIAUX-WARSKI

Objet : Demande de dérogation au titre des espèces protégées

Monsieur PLEIS,

La ville de Ligny-en-Barrois est actuellement engagée dans le projet de restructuration et extension de son groupe scolaire Poincaré. La première phase de ces travaux consiste en la démolition du bâtiment situé au 9 rue Jules Ferry.

Lors de l'intervention de l'entreprise 3DS, mandatée pour la déconstruction, le vendredi 4 août au matin, nous avons découvert des oiseaux nichant derrière les panneaux rigides d'isolation extérieure. Il s'agit de moineaux domestiques (*passer domesticus*).

A l'instant de la découverte, les travaux ont été stoppés par la police municipale, dans l'attente des constats et procédures à mettre en place pour la sauvegarde des oisillons.

Suite à différents échanges avec l'OFB, la DREAL, et notre maître d'œuvre, Urban Kulture, représenté par M. Cornaert, nous avons décidé la mise en place de ces actions :

Le projet de démolition intervient dans le cadre du programme de réhabilitation d'un ensemble scolaire datant des années 1950, et ne correspondant plus aux normes et réglementations en vigueur. Ces travaux répondent aux dernières déclarations gouvernementales concernant la rénovation des établissements scolaires.

Nous avons choisi de stopper les travaux de démolition de l'isolation extérieure jusqu'à l'envol des oisillons. Selon la LPO, concernant le *passer domesticus*, « La femelle pond [...] entre la fin avril et le début mai. La période de ponte peut s'étaler jusqu'en juillet. [...] Les jeunes quittent le nid à 15 jours. » En considérant cette période de nidification chez cette espèce, on peut supposer que les dernières couvées devraient prendre leur envol d'ici mi-août ; suite à quoi les interventions sur la façade pourraient reprendre. Une surveillance est mise en place dans ce sens.

En conséquence de la démolition du bâtiment, une compensation des habitats naturels des moineaux domestiques sera mise en place. D'une part, la future école construite en lieu et place du bâtiment démolé, sera entièrement réalisée en bois, et comprend un large auvent en porte-à-faux, porté par une série de poutres. L'intersection des poutres, du linteau de façade et du auvent constitue une série de lieux abrités propices à la reconstruction des nids. D'autre part, des nichoirs supplémentaires pourront aussi être mis en place si nécessaire, suivant avis du comité d'expertise.

La ville de Ligny-en-Barrois est très active dans la protection de la biodiversité. Ainsi, au travers du programme ATE (Aire Terrestre Educative) dirigé par le collège (labellisé « La main à la pâte »), en liaison avec l'adjoint responsable de l'environnement, les élèves de la section SEGPA ont installé plusieurs nids dans le parc de la ville. Ce parc est adjacent à l'école primaire Raymond Poincaré.

Enfin, la commune est labellisée ville nature avec trois libellules et a été primée plusieurs années de suite aux différents concours d'aménagements et de fleurissements.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur PLEIS, mes salutations distinguées,

**Le Maire,
Jean-Michel Guyot**

